

versailles environnement et initiative

26, rue St Médéric - 78000 VERSAILLES

Tél: 01 39 53 19 48 - Courriel: contact@versaillesenvironnementinitiative.fr

Compte rendu de l'Assemblée Générale Annuelle de VEI du 19 mars 2014 à 20h Salle Montgolfier Hôtel de Ville de Versailles

Ordre du jour :

- o Présentation de l'activité 2013 de l'association par la présidente. Quitus.
- Approbation des comptes 2013
- o Approbation du montant de la cotisation 2014 à 15€ et création de la cotisation famille 2014 à 20€
- o Election du conseil d'administration de VEI
- Débat de fond sur le dernier bulletin de VEI et les choix des activités et sujets de l'association en 2014.

La séance a démarré à 20h après les émargements des participants.

1 Présentation de l'activité de l'association

La présidente a présenté son bilan. Le quitus est donné à l'unanimité.

2 Comptes 2013

La présidente et la trésorière ont présenté les comptes. Le guitus est donné à l'unanimité.

3 Montant des cotisations

Les deux cotisations 2014 ont chacune été votées à l'unanimité :

- o Individuelle à 15€
- o Famille à 20€

4 Election et renouvellement du CA

 Les membres de l'ancien CA sont réélus, sauf l'un souhaitant le quitter dés reprise de sa fonction de webmestre. Un nouveau membre entre dans le CA. Les détails nominatifs et des voix sont disponibles pour les adhérents.(additif post le bureau sera élu par le CA qui se réunit chaque début de mois).

5 Débat et points particuliers suggérés

La présidente a présenté la dernière revue et sollicité les participants sur les sujets à approfondir en 2014. Elle a proposé des visites de sites (**Aboretum 18 mai, Solar Décathlon début été**) et des études de points particuliers (pollution air à Versailles, zone chantiers, contact SNCF, confort piéton) qui ont été approuvés.. Voici quelques suggestions complémentaires émises par l'assemblée :

- La visite de la centrale de chauffage urbain pourrait être organisée lors des journées du patrimoine. Il faut réserver à l'avance. A noter que le prix du chauffage urbain a été renégocié à la baisse (-40%) en 2009 avec la société RCO par la nouvelle équipe municipale, ce qui a surtout profité aux établissements publics.
- o Repasser la consigne à Phébus de ne pas faire tourner le moteur des bus à l'arrêt.
- Supprimer l'arrêté inapplicable du 10 mars 2009 obligeant à sortir et rentrer les poubelles dans des créneaux horaires forcément non respectables par tous.
- Il y a beaucoup de sacs poubelles sur l'avenue de Paris et peu de bacs à cause des terre-pleins. Etudier une solution pour mieux organiser cette collecte.
- Selon un présent, les antennes radiotéléphoniques collectives sont potentiellement cancérigènes. Ce point serait à travailler en s'appuyant sur la résolution 1815 du Conseil de l'Europe sur les champs électromagnétiques. Une association existe, qui s'en occupe déjà. Contact peut être pris.